### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

5 rue Jean Racine CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09 Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie: 04 94 42 79 89
Adresse courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr
Greffe ouvert du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

TOULON, le 10/09/2019

1.9 SEP. 2019

COURRIER ARRIVÉ

E19000079 / 83

M. le Maire
COMMUNE DE GRIMAUD
Service urbanisme
Rue de la Cabro d'Or
BP A
83316 GRIMAUD CEDEX

<u>Dossier n</u>°: E19000079 / 83 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet: - Modification du plan local d'urbanisme de la ville de Grimaud

M. le Maire,

Pour attribution
Su
Copie à
A. ANESS

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Philippe GONZALEZ, Ex chargé d'affaire, gérant d'un camping à ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant La Tour de Mare 42 allée des Yuccas, FREJUS (83600) (portable : 06-12-73-63-52) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef, ou par délégation,

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

10/09/2019

N° E19000079 /83

# LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

### Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 06/08/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la COMMUNE DE GRIMAUD demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- Modification du plan local d'urbanisme de la ville de Grimaud ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision par laquelle le Président du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

### **DECIDE**

- <u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Philippe GONZALEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- **ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la COMMUNE DE GRIMAUD et à Monsieur Philippe GONZALEZ.

Fait à TOULON, le 10/09/2019

Le Magistrat désigné

Denis RUFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutore dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.